



# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

À CONSERVER

La loi fait obligation au maire d'informer les habitants sur les risques majeurs encourus sur le territoire de sa commune. De par sa situation géographique et la nature de ses industries, **Montoir-de-Bretagne est soumise à des risques majeurs importants.**

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de vous informer sur les risques majeurs existants sur notre commune. Vous y trouverez des conseils pour y faire face, ainsi que des recommandations simples et pratiques. Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante. Car la sécurité civile est l'affaire de tous.

Ce document est un outil pratique. **Conservez-le précieusement.**

Le Maire de Montoir-de-Bretagne

## L'INFORMATION PRÉVENTIVE

Face aux risques recensés sur la commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une **information préventive**.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs s'inscrit dans cette démarche de prévention.



## LE RISQUE MAJEUR

Les risques majeurs résultent d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une gravité importante.

**La commune de Montoir-de-Bretagne est concernée par :**

• **LE RISQUE NATUREL :** risques météorologique, inondations et submersions marines, sismique

• **LE RISQUE TECHNOLOGIQUE :** risques industriel et transport de matières dangereuses

• **UNE PARTICULARITÉ LOCALE :** le feu de tourbe. La présence de tourbe dans les marais de Brière peut générer des feux difficiles à éteindre, comme celui de juillet 2019, à la Butte d'Ovis. Le risque pour la population est l'exposition prolongée aux fumées à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons.



LE RISQUE  
MÉTÉOROLOGIQUE

PAGE 6



LE RISQUE INONDATION  
ET SUBMERSION MARINE

PAGE 8



LE RISQUE  
INDUSTRIEL

PAGE 12



LE RISQUE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES

PAGE 14



LE RISQUE  
SISMIQUE

PAGE 16

**L'ALERTE** / PLUSIEURS DISPOSITIFS VOUS PERMETTENT D'ÊTRE ALERTÉ

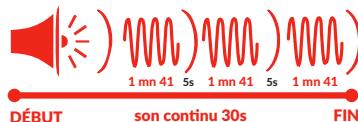
## 1 LE SYSTÈME D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

Inscrivez-vous grâce au coupon détachable en fin de document.

## 2 LES SIRÈNES

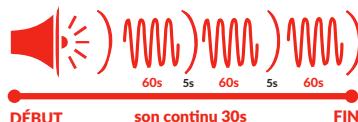
- La sirène SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) située rue de Chateaubriand

**DÉBUT** : 3 séquences d'1mn 41, séparés par un intervalle de 5s  
**FIN** : son continu 30s



- **Les sirènes des sites industriels Yara, Elengy, Eqiom et Cargill**, reliées par communication radio pour un déclenchement simultané.

**DÉBUT** : 3 séquences de 60s, séparées par un intervalle de 5s  
**FIN** : son continu 30s



**Les essais de ces sirènes ont lieu les 1<sup>er</sup> mercredis du mois à 11 h 45.**

- Par ailleurs, un dispositif spécifique d'alerte a été mis en place dans les écoles primaires, afin que ces dernières puissent être alertées très rapidement en cas de crise. Une démarche similaire est en cours sur le site Bonne Fontaine.

## ❸ LES ALERTES MÉTÉOROLOGIQUES

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir - niveaux vert jaune orange rouge. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements. Ces alertes, disponibles sur le site internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) sont relayées par les médias.

## LE PACK SÉCURITÉ / À PRÉPARER CHEZ SOI



- Radio à piles
  - Lampe de poche
  - Matériel de confinement
  - Nourriture et eau
  - Papiers personnels
  - Médicaments (notamment traitements quotidiens)



# CONSTRUIRE VOTRE PLAN D'URGENCE FAMILIAL

► afin d'assurer la sécurité de votre domicile

Lors d'une situation d'urgence, il est nécessaire de sécuriser son habitation.

Les adultes et les enfants en mesure de le faire doivent savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de leur domicile. Pensez à réaliser des dessins des emplacements de l'alimentation en eau, gaz...

EAU	Emplacement du robinet d'arrêt	
	Consignes d'arrêt	
GAZ	Emplacement de la vanne d'arrêt	
	Consignes d'arrêt	
ÉLECTRICITÉ	Emplacement du disjoncteur	
	Consignes d'arrêt	
EMPLACEMENT DES EXTINCTEURS		

**Les personnes-ressources :** des personnes sont souvent prêtes à vous aider dans votre entourage. Il est aussi important de noter une ou plusieurs personnes-ressources qui sont suffisamment éloignées afin qu'elles ne soient pas susceptibles d'être touchées par l'événement qui vous frappe. Pensez à noter leurs contacts sur votre plan d'urgence familial.

NOM	TÉLÉPHONE	ADRESSE



# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



3 février  
1990  
—  
Rafales  
de vents  
de 140 km/h  
enregistrées  
à Montoir-  
de-Bretagne

**S**i les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade atlantique, nous sommes aussi exposés aux chutes de neige, au verglas ou aux températures extrêmes.



## TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les rafales de vent approchent les 100 km/h dans les terres et 120 km/h sur les côtes



VENT  
VIOLENT



FORTES  
PRÉCIPITATIONS



ORAGE



CANICULE



GRAND  
FROID



NEIGE  
VERGLAS

## Et moi, je fais quoi ?

### AVANT

- **Mettez à l'abri** ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- **Évitez de prendre la route**, reportez vos déplacements

### PENDANT

- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1** pour suivre l'évolution de la situation.
- **Mettez vous à l'abri** dans un bâtiment en dur ; fermez portes et volets
- **Ne vous abritez pas** sous un arbre
- **Ne vous approchez pas** des lignes électriques
- **N'allez pas chercher vos enfants** à l'école
- **Évitez** tout déplacement

### APRÈS

- **Réparez** même sommairement pour éviter les dégâts supplémentaires (toiture notamment)
- **Faire couper** arbres et branches qui menacent de tomber
- **Ne pas toucher** aux câbles tombés à terre

## Les alertes météorologiques

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir - niveaux vert jaune orange rouge.

Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements. Ces alertes, disponibles sur le site internet [WWW.meteo.fr](http://WWW.meteo.fr) sont relayées par les médias.

Faire...



Soyez  
VIGILANT



Mettez-vous  
À L'ABRI



RESTEZ INFORMÉ  
et suivez les consignes





# LE RISQUE INONDATION ET SUBMERSION MARINE



**27/28 février 2010**



**Pas de dégâts importants sur notre commune, mais elle fait aujourd'hui référence en la matière.**

**L a commune de Montoir-de-Bretagne est bordée par la Loire et les marais de Brière. Il faut donc distinguer deux types d'inondations :**

- La partie sud de la commune, correspondant au lit majeur de la Loire, et particulièrement **le secteur de Bellevue** soumis au risque de submersion marine,
- Et les marais, soumis à l'accumulation des eaux de ruissellement.

## Ce qui est fait

### + IDENTIFICATION DES SECTEURS INONDABLES

le Plan Local d'Urbanisme intercommunal impose la réalisation d'aménagements spécifiques dans les nouvelles constructions.

### + UN PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION

**DES INONDATIONS** vise à améliorer la connaissance du risque, et définit notamment un programme de travaux en matière de gestion des eaux pluviales.

## Et moi, je fais quoi ?



### AVANT

- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1** pour suivre l'évolution de la situation.
- **Suivre les consignes des autorités.**
- **Déplacez les véhicules** susceptibles d'être inondés.
- **Se protéger dès l'annonce** de la montée des eaux :
  - **ranger au sec** produits toxiques, documents officiels
  - **boucher les ouvertures** basses du domicile
  - **faire une réserve** d'eau potable en étage
  - **couper** l'eau, l'électricité et le gaz

### PENDANT

- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1.**
- **Ne pas tenter de rejoindre** vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.

### Faire...



**RESTEZ INFORMÉ** et suivez les consignes



**Mettez-vous À L'ABRI** en gagnant un point haut



**BOUCHEZ** les fermetures basses au domicile



**COUPEZ** l'eau et l'électricité

### Ne pas faire...



**NE PAS S'ENGAGER** en zone inondée

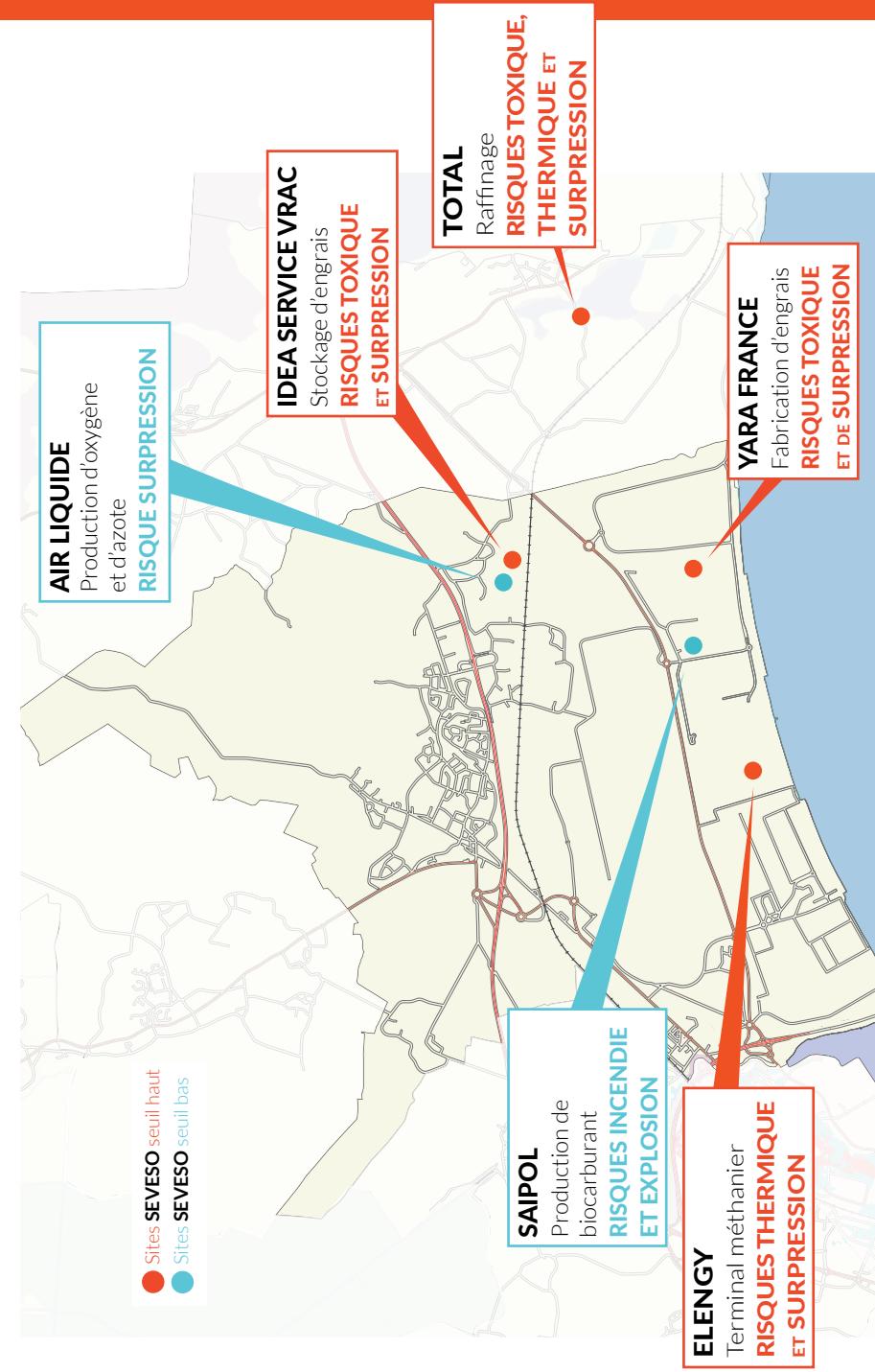
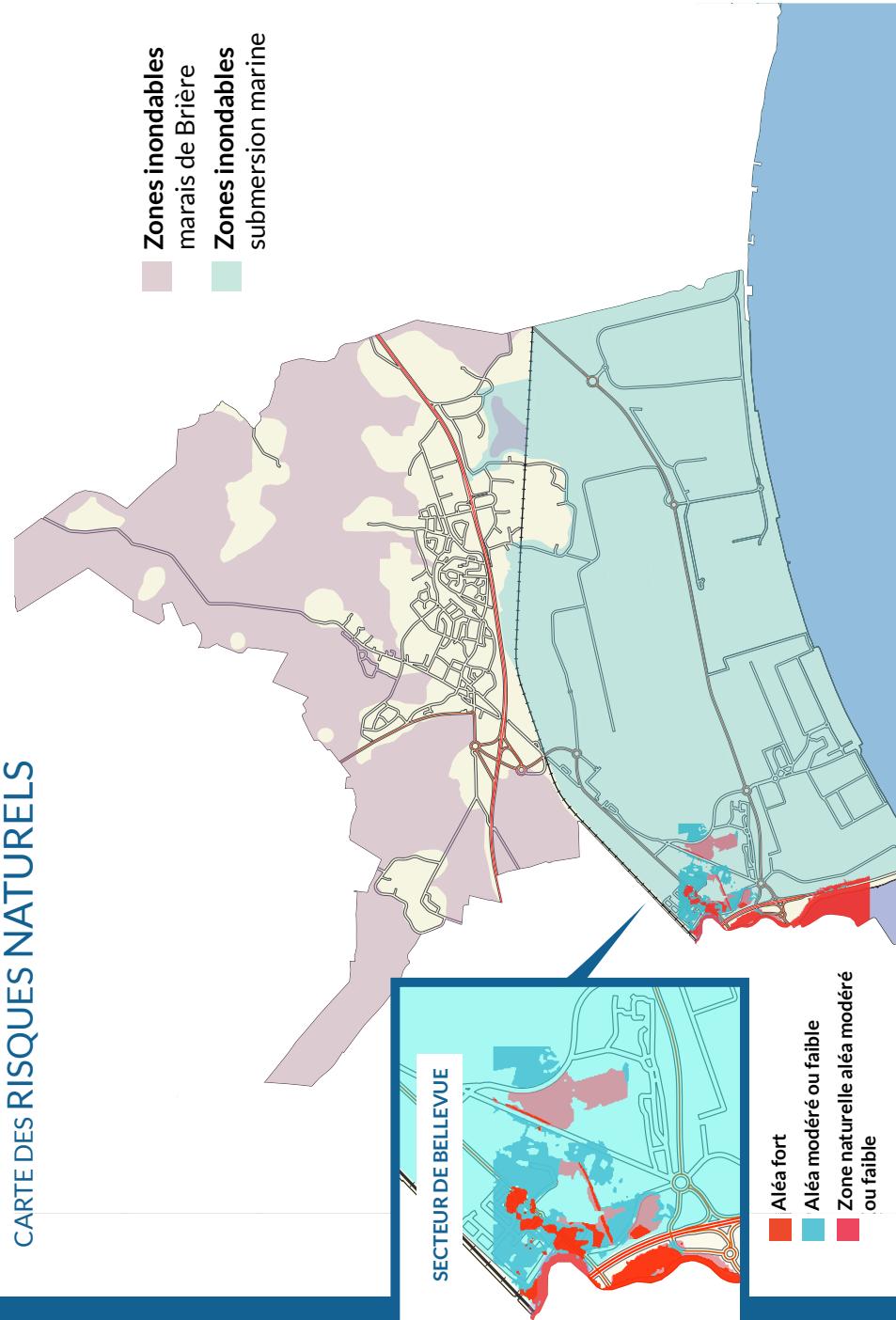


**NE TÉLÉPHONEZ PAS**



**NE TENTEZ PAS** de rejoindre vos proches

## CARTE DES RISQUES NATURELS



## CARTE DES SITES À RISQUE



## UN ACCIDENT INDUSTRIEL

se traduit par un incendie, une explosion, le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol



© Dominique MACEL / Ville de Saint-Nazaire

### 3 établissements Seveso seuil haut sont présents sur notre commune :

Yara France (fabrication d'engrais), Idea Services Vrac (stockage d'engrais) et Elengy (terminal méthanier).

### 3 établissements sont également présents sur la commune voisine de Donges :

Antargaz, Total et SFDM.

Ces établissements sont soumis à une réglementation particulière et sont contrôlés par les services de l'État.

### Ce qui est fait

+ La maîtrise de l'urbanisation autour des sites Seveso est assurée par les **Plans de Prévention des Risques Technologiques** : le PPRT de Montoir-de-Bretagne prescrit l'aménagement d'une pièce de confinement, afin de se protéger du risque toxique généré par Yara.

## Et moi, je fais quoi ?

### AVANT

- **S'informer** sur les risques, le signal d'alerte et les consignes
- **Si vous entendez le signal d'alerte : confinez-vous**
- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1** pour suivre l'évolution de la situation ou tout autre médias (TV, internet...)

### PENDANT

- **N'allez pas chercher** vos enfants à l'école
- **Rejoindre** le bâtiment le plus proche et se confiner
- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1**
- **Ne pas fumer**
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**
- **Ne pas téléphoner**
- **Ne pas manger ou boire** de produits non conditionnés

### APRÈS

- **Ne sortir qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation
- **Suivre les consignes** données par les autorités concernant la consommation d'eau et de denrées alimentaires
- **Aérez** le local de confinement.

### Comment se confiner ?

#### ► MATÉRIEL :

- Ruban adhésif étanche à l'air
- Linges humides en cas de picotements du nez
- Escabeau.

#### ► EN PRATIQUE, DÈS LE DÉBUT DE L'ALERTE :

- **Arrêter** les systèmes de chauffage, ventilation, climatisation, fermer portes et fenêtres,
- **Obturer les entrées** d'air avec le ruban adhésif (portes, fenêtres, prises, interrupteurs, bouches de ventilation, coffrages de volets roulants, trappes et éléments traversant les parois...).

#### ► À VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT :

- **Vérifier** la pénétration des rouleaux de rubans adhésifs (remplacement tous les deux ans)
- **Remplacer** le stock de piles destiné à la radio et à la lampe de poche
- **Renouveler** le stock de bouteilles d'eau.

### Faire...



Soyez  
VIGILANT



Mettez-vous  
à l'ABRI



RESTEZ INFORMÉ  
et suivez les consignes



FERMEZ  
tout

### Ne pas faire...



NE TÉLÉPHONEZ  
PAS



NE TENTEZ PAS  
de rejoindre vos proches



PAS DE  
FLAMME





# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## UNE MATIÈRE DANGEREUSE

est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive, ou radioactive.

## Ce qui est fait

+ La prise en compte du risque dans l'aménagement : des **servitudes d'utilité publique liées aux canalisations de transport de matières dangereuses** sont annexées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



Transport de matières dangereuses



Canalisations de matières dangereuses

26 août 1972

—  
Explosion du pétrolier Princess Irène à Donges.  
6 morts

26 sept. 2002

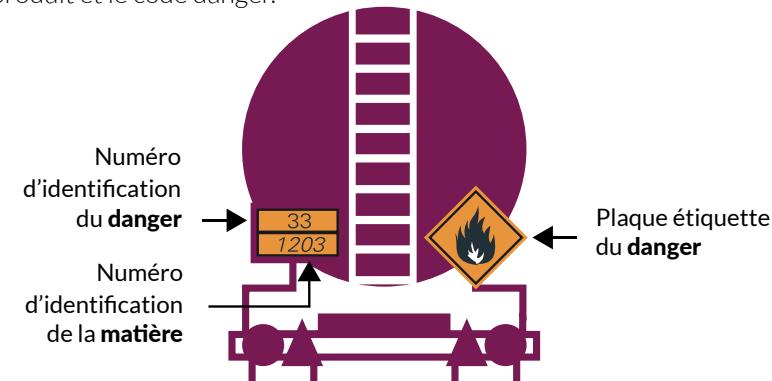
—  
Incendie de la cargaison d'engrais du cargo Deneb à Montoir-de-Bretagne. Un nuage irritant entraîne le confinement de 10 000 personnes sur 3 communes



## Si vous êtes témoin d'un accident

• Donnez l'alerte en téléphonant aux sapeurs-pompiers (18), à la police ou gendarmerie (17).

• Précisez le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger.



La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.

### Faire...



RESTEZ INFORMÉ et suivez les consignes



Mettez-vous À L'ABRI



FERMEZ tout



QUITTEZ la zone d'accident

### Ne pas faire...



NE TÉLÉPHONEZ PAS



NE PAS CHERCHER vos enfants à l'école



PAS de flamme



NE PAS entrer en contact avec le produit



## LES MOUVEMENTS DE TERRAIN peuvent se traduire par

- Des glissements de terrain
- Des chutes de pierre

### Les conséquences

- **Pour L'HOMME :** blessures, décès, surtout si le mouvement de terrain est rapide et incontrôlé
- **Pour LES BIENS :** fissurations, effondrement partiel sans réhabilitation possible, destruction totale.

→ **UN SÉISME** se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. La commune de Montoir-de-Bretagne est classée en zone de sismicité modérée 3 sur une échelle de 1 (faible) à 5 (forte).



## Et moi, je fais quoi ?

### AVANT

- **Repérez** les points de coupure d'eau, électricité, gaz
- **Des règles de construction parasismiques** s'appliquent sur les bâtiments neufs

### PENDANT

- **Restez où vous êtes :**
  - **À l'intérieur :** mettez vous à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous un meuble solide. **S'éloigner des fenêtres.** Si vous êtes au rez-de-chaussée, et à proximité de la sortie : **sortir du bâtiment et s'en éloigner**
  - **À l'extérieur :** ne pas rester sous des fils électriques, ou ce qui peut s'effondrer (pont, corniches...)
  - **En voiture :** arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

### APRÈS

- **Évitez** de téléphoner
- **Méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.

Faire...



RESTEZ INFORMÉ et suivez les consignes



Mettez-vous À L'ABRI

Ne pas faire...



NE TÉLÉPHONEZ PAS



N'ALLEZ PAS CHERCHER vos enfants à l'école



## LES NUMÉROS UTILES



## INSCRIPTION au SYSTÈME d'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

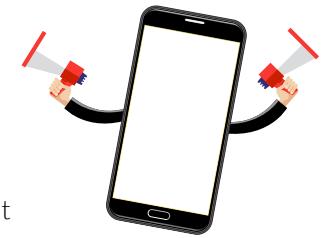
Particuliers  
et  
entreprises

### De quoi d'agit-il ?

Il s'agit d'un SERVICE GRATUIT de DIFFUSION D'ALERTE par MESSAGE VOCAL ou SMS en cas D'ÉVÈNEMENT MAJEUR. C'est un moyen complémentaire aux sirènes d'alerte pour informer la population de Montoir très rapidement en cas de risques.

### Qui est concerné ?

Peuvent s'inscrire les PARTICULIERS et ENTREPRISES de la commune.



### Comment s'inscrire ?

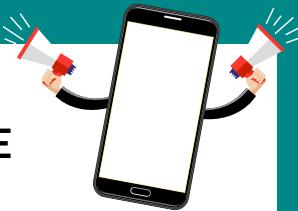
EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'INSCRIPTION au dos de cette page et en le renvoyant à :  
Mairie de Montoir-de-Bretagne / Service Environnement  
65, rue Jean Jaurès 44550 Montoir-de-Bretagne  
Ou par internet : [www.montoirdebretagne.fr](http://www.montoirdebretagne.fr)  
rubrique > En un clic > Risques Naturels et Technologiques

### Comment serez-vous alertés ?

En priorité PAR MESSAGE VOCAL sur votre TÉLÉPHONE FIXE ou MOBILE.  
Vous avez la possibilité d'inscrire plusieurs numéros de téléphone à l'aide du formulaire, et ensuite d'actualiser vos données en cas de changement.  
Les numéros de téléphone de l'annuaire figurent déjà dans notre base de données : inscrivez-vous si vous n'apparaissez pas dans l'annuaire ou pour communiquer votre numéro de portable.

## Formulaire d'inscription

# au SYSTÈME d'ALERTE TÉLÉPHONIQUE



Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

S'il s'agit d'une entreprise, précisez le nom et l'adresse .....

Téléphone 1 .....

Téléphone 2 .....

Téléphone 3 .....

Téléphone 4 .....

(4 numéros maximum - portable en priorité ou fixe)

Courriel .....

Fax .....

Comment seront traitées mes données personnelles ?

Toutes les données recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte à la population en cas de nécessité. Le responsable de ce registre, mis à jour chaque année est le maire de Montoir-de-Bretagne.

Les destinataires des données recueillies sont le maire, les agents de la mairie concernés. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en adressant un courrier à Mairie de Montoir-de-Bretagne 65, rue Jean Jaurès 44 550 Montoir-de-Bretagne ou par mail à accueil@montoirdebretagne.fr

Mairie de Montoir-de-Bretagne 65, rue Jean Jaurès 44 550 Montoir-de-Bretagne  
Tél. 02 40 45 45 00 - Fax 02 40 88 62 95 - [www.montoirdebretagne.fr](http://www.montoirdebretagne.fr)